**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

**Band:** 76 (1984)

Heft: 2

**Artikel:** Le cours pour les chômeurs d'Interlaken

Autor: Schiavi, Rita

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-386183

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 28.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Le cours pour les chômeurs d'Interlaken

Par Rita Schiavi\*

La nouvelle loi sur l'assurance chômage prévoit entre autres des mesures de perfectionnement pour les chômeurs, subventionnées par la Confédération. Les contributions de la Confédération représentent en général 20 à 40% des frais occasionnés par le cours. Les cantons prennent en charge une autre partie du financement. Dans les cas favorables, il ne reste alors plus que 15 à 20% des frais à couvrir par le responsable du projet. Les cantons, les communes, mais aussi des organismes ecclésiastiques ou privés peuvent être à l'initiative de tels cours de perfectionnement. Le chômage définit pour nous, syndicats, de nouvelles tâches, qu'il s'agit de prendre au sérieux. C'est précisément au moment où ils se retrouvent sans travail que nos membres ont le plus besoin du soutien et de la protection d'une organisation. Suivre un cours de perfectionnement, ce n'est pas seulement une possibilité pour le chômeur d'améliorer ses qualifications, donc ses chances de placement, c'est aussi une occasion pour lui de se retrouver dans un groupe, où il est plus facile de supporter cette période pénible que représente le chômage que lorsqu'on est seul à la maison. A partir de là, la conception d'un cours de perfectionnement est très importante. A côté de l'enseignement à proprement parler, dont le but est l'acquisition de qualifications supplémentaires, le programme du cours devrait également contenir une partie destinée à améliorer le moral des chômeurs en leur permettant de comprendre que le chômage n'est pas un problème privé, mais une réalité sociale dont ils sont devenus les victimes. Il faudrait en outre y inclure des informations toutes pratiques. Beaucoup de chômeurs ont par exemple des problèmes lorsqu'ils doivent faire des démarches pour trouver un emploi. Dans le cadre du cours, les chômeurs seront appuyés pratiquement dans leurs recherches, dans la rédaction de leurs offres d'emploi, on les aidera à surmonter les moments désagréables où l'on doit se présenter à une place qui vous est finalement refusée, mais on les épaulera aussi dans leurs rapports aux autorités.

Actuellement de nombreuses petites communes n'ont pas les moyens de mettre sur pied de tels cours de perfectionnement pour les chômeurs. Les offices du travail sont en général débordés et il n'y a que très peu de grandes communes qui soient prêtes à mettre sur pied un organisme qui s'occuperait du perfectionnement des chômeurs. C'est pourquoi ce sont,

<sup>\*</sup> Responsable du Département Formation de la Fédération du textile, de la chimie et du papier (FTCP)

jusqu'ici, essentiellement des institutions liées à l'Eglise qui se sont occupées des chômeurs. Mais il y a aussi des institutions commerciales qui organisent des cours de perfectionnement.

Comme le montre l'exemple du cours d'Interlaken, les syndicats peuvent très bien travailler en collaboration avec les communes. A Interlaken, c'est la FTCP qui contacta la commune et lui proposa d'élaborer un projet pour un cours. La commune d'Interlaken a donné une suite très favorable à cette proposition.

Nous avons d'abord regardé combien de personnes se trouvaient au chômage, comment elles se répartissaient du point de vue des catégories professionnelles et comment se présentait le marché du travail. Le programme de formation a ensuite été élaboré pour un groupe spécifique de chômeurs, ceux dont on pouvait imaginer qu'ils avaient des difficultés à se placer en raison de qualifications plutôt médiocres. Nous voulions également nous adresser tout particulièrement aux immigrés parlant mal l'allemand. Pour eux il fallait de toute évidence organiser un cours d'allemand; de mauvaises connaissances d'allemand sont en effet de toutes façons un handicap dans la recherche d'un nouveau poste.

Pour les chômeurs parlant allemand, nous avons d'abord regardé quel type de qualification leur serait le plus utile. Notre hypothèse de départ était que les chômeurs devraient, dans la mesure du possible, pouvoir trouver un emploi à Interlaken. C'est un endroit très touristique. C'est pourquoi nous avons décidé d'offrir un cours d'anglais.

Les responsables de la formation de la FTCP élaborèrent sur cette base un programme de cours, qui prévoyait, le matin, un enseignement de trois heures d'allemand, respectivement d'anglais (les deux cours ont lieu en parallèle). Trois après-midi par semaine les participants se retrouvent tous autour d'une sorte de programme de soutien. Au centre de ce programme de soutien, il y a la recherche d'emploi. Mais ce programme prévoit également des informations sociales, telles que l'assurance-chômage, l'assurance-accidents, la loi sur les caisses de pension, etc. Le cours doit bien sûr être conçu selon les normes légales. Ainsi il doit par exemple comporter au minimum 24 heures d'enseignement. Le but du perfectionnement doit par ailleurs clairement servir à augmenter les chances de placement. Le choix des enseignants est également impor-

Deux semaines avant le début du cours, ce programme a été adressé à l'office cantonal du travail avec une demande de subvention. (L'office cantonal du travail se charge ensuite de transmettre la requête à la Confédération). La commune d'Interlaken en prit officiellement la responsabilité, la FTCP figurant comme organisatrice du cours.

tant: il faut confier cet enseignement à des personnes qualifiées.

La FTCP se chargea de trouver les enseignants compétents, alors que la commune cherchait de son côté un local adéquat. Le cours a commencé le 6 février et est prévu sur 10 semaines. Au moment où le cours commença nous n'avions pas encore d'attestations écrites du canton et de la Confédération concernant le financement. Entre temps l'OFIAMT a

donné l'assurance écrite d'une subvention s'élevant à 35%. Pour l'instant la confirmation du canton fait encore défaut.

Le mise sur pied d'un tel cours et les démarches pour les subventions exigent relativement beaucoup de travail. Mais quand on voit l'accueil que les chômeurs ont réservé à cette proposition, on peut dire que l'effort en valait la peine. Une des femmes a d'ailleurs trouvé un poste qu'elle n'aurait pas obtenu sans connaissances d'anglais. Ainsi son futur employeur l'invita-t-il expressément à terminer ce cours avant de commencer le travail.

# «Moi, j'aimerais faire le chef...»

Par Beatrice Däpp\*

«... bon, eh bien moi, je serai la sommelière». Cette distribution des rôles s'est faite dans un local de cours d'un bâtiment militaire à Interlaken. Les acteurs, spectateurs et commentateurs sont les participant (e)s à un cours de formation destiné aux chômeurs et organisé par la Commune d'Interlaken et la Fédération du textile, de la chimie et du papier (FTCP). J'ai assisté un après-midi au cours de formation continue d'Interlaken destiné aux chômeurs. Du 7 février 1984 jusqu'à Pâques, dix-sept personnes (4 hommes et 13 femmes) se retrouvent régulièrement du mardi au jeudi dans un bâtiment militaire. Ce sont des chômeurs d'Interlaken et des communes avoisinantes. Six d'entre eux travaillaient dans le textile

(tous immigrés et les seuls à être syndiqués), les autres sont presque tous chômeurs en raison d'un travail saisonnier. «C'est typique d'Interlaken, en été on devrait avoir quatre mains pour tout faire, et en hiver, il n'y a pas même du travail pour deux mains», confie une participante, décrivant ainsi la situation de ce lieu touristique.

Lors de ma visite (mardi après-midi), le moniteur (assisté dans sa tâche par une femme) Renat Gerber, lui-même enseignant au chômage, demanda aux participant(e)s du cours s'ils avaient reçu des réponses à leurs offres de service et si quelqu'un avait fait des démarches pendant le week-end. Deux femmes avaient obtenu des réponses négatives, d'autres attendaient encore des réponses.

Une offre d'emploi en bonne et due forme doit être accompagnée d'un curriculum vitæ. Le groupe énumère alors les différents points à inscrire dans un curriculum. Au tableau il y a un modèle. Chacun doit maintenant écrire son propre curriculum. Les différences entre Suisses et immigrés sont ici manifestes. Les Suissesses se mettent au travail et se débrouillent seules. Pour le Yougoslave par contre, qui ne sait pas l'allemand (ses

<sup>\*</sup> de la Centrale suisse d'éducation ouvrière